



Ouagadougou, le 12 FEV 2018

N°2018 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants des universités publiques du Burkina Faso, candidats à la bourse de doctorat, de master et d'ingénieur que l'Etat burkinabè met à leur disposition des bourses nationales dans les limites du contingentement en cours. Ces bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso.

Le nombre de bourses disponibles est :

- Trente-cinq (35) pour le cycle doctoral ;
- Cent quarante (140) pour les études de master et d'ingénieur.

I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants répondant aux conditions suivantes :

1-1. *Pour les bourses d'études doctorales*

- être titulaire d'un master de recherche ou son équivalent avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 30 ans au plus, au 31 décembre de l'année en cours.